

Comme on peut le voir, ce n'est pas l'Ecole qui a refusé de s'entendre avec l'Université Laval, mais bien cette Institution qui repoussait la nôtre. D'ailleurs laissons parler les documents :

" Montréal, 17 octobre 1862.

" Au Rév. M. Taschereau, Recteur de l'Université Laval.

" Monsieur,

" Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons transmis votre réponse verbale aux membres de l'Ecole de Médecine, à leur dernière assemblée mensuelle. Ces Messieurs ont vu avec peine que leur demande d'affiliation avait été refusée par l'Université Laval ; et comme ils attachent de l'importance à la demande qu'ils ont faite auprès de votre Institution, ils vous prient de vouloir bien leur donner par écrit la réponse qui constate le refus qu'ils en ont reçu.

Votre, etc.

P. BEAUBIEN, M. D.,
etc., etc., etc.

Cette lettre reçut la réponse que voici :

" Université Laval, 20 octobre 1862.

" Messieurs,

" J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 17 courant, par laquelle vous me témoignez le désir d'avoir par écrit la réponse que je vous ai donnée moi-même, à Montréal.

" Je ne puis aujourd'hui que vous exprimer de nouveau le regret que nous éprouvons de ne pouvoir accéder à votre demande d'affiliation.

" En entrant dans la considération du principe des détails des rapports à établir entre les deux Facultés, pour obvier à tous les inconvénients présents et futurs, nous avons vu surgir de si nombreuses difficultés que nous n'oserions pour le présent nous engager dans cette voie.

" E. A. TASCHEREAU, Ptre., Rec. U. L.

Comme l'Université Laval ne voulait pas accorder d'affiliation aux Institutions enseignantes de Montréal, Sa Grandeur Mgr Bourget fit des démarches, en 1862 et 1865, auprès de la cour de Rome pour l'établissement d'une Université à Montréal.

Rome répondit : *Non expedire*,